CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E76001** **VALABLE JUSQU'AU** **03/06/2027**

ÉDITÉ LE 16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/1967

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/08/2023

Capital : 8 000

Raison sociale : ENTREPRISE BERGERON ET PITOT

Sigle : ENTREPRISE BERGERON ET PITOT

305 RUE BLAISE PASCAL
07500 GUILHERAND-GRANGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 80B22

Siret : 318 622 214 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7589

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011251971004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011251971004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 75 44 19 18 **Fax :**
Portable : 06 11 79 12 66

Responsabilité légale :
MASTER SOLUTIONS (880 538 350) / CLERC YORICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.bergeron-et-pitot.fr

E-mail : contact@bergeronetpitot.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 810 400 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	2	08/04/2026
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	08/03/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 11:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E76001** **VALABLE JUSQU'AU** **03/06/2027**

ÉDITÉ LE **16/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/1967
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/08/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 80B22

Siret : **318 622 214** **00027**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 7589

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011251971004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011251971004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ENTREPRISE BERGERON ET PITOT**
Sigle : ENTREPRISE BERGERON ET PITOT
305 RUE BLAISE PASCAL
07500 GUILHERAND-GRANGES

Téléphone : 04 75 44 19 18 **Fax :**
Portable : 06 11 79 12 66

Site Internet : http://www.bergeron-et-pitot.fr
E-mail : contact@bergeronetpitot.fr

Responsabilité légale :
MASTER SOLUTIONS (880 538 350) / CLERC YORICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	08/04/2026
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	08/03/2023
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	08/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 11:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.